

ARRÊTÉ DU MAIRE N°T103-2026

**Portant réglementation temporaire de circulation et d'occupation du domaine public,
Chemin de la Moinière, en agglomération**

Le Maire de la commune de SOUCIEU-EN-JARREST,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Voirie Routière,

Vu le Code Pénal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

Vu le règlement général de voirie 64-262 du 14 Mars 1964 relatif à la conservation et à la surveillance des voies communales,

Vu la demande en date du 27/08/2026 de Monsieur LAARAI DH Lazar représentant l'entreprise Ch com chez SIG-IMAGE, pour le remplacement d'un appui télécom endommagé pour le compte de ORANGE,

Vu l'état des lieux,

Considérant que pendant les travaux, il y a lieu de réglementer la circulation de manière à prévenir tout risque d'accident,

ARRETE

ARTICLE 1 : L'entreprise Ch com chez SIG-IMAGE est autorisée à réaliser des travaux de remplacement d'un appui télécom chemin de la Moinière.

ARTICLE 2 : La chaussée sera réduite et la circulation se fera en alternat manuel ou par panneaux B15 / C18, le stationnement sera interdit à hauteur du chantier.

ARTICLE 3 : Cette autorisation est valable 60 jours calendaires à compter du 31/08/2026. **Obligation d'afficher le présent arrêté sur le lieu des travaux.**

ARTICLE 4 : L'entreprise Ch com chez SIG-IMAGE est chargée de la mise en place de la signalisation réglementaire aux abords du chantier.

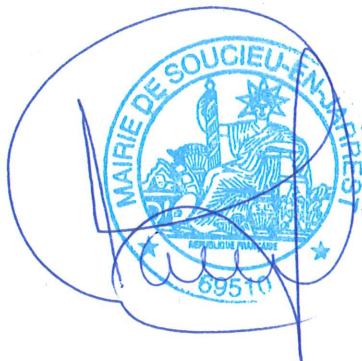
ARTICLE 5 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant, Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Responsable de la Police Municipale, Monsieur le Responsable des Services Techniques, l'entreprise Ch com chez SIG-IMAGE, sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 6 : Ampliation du présent arrêté sera transmise :

- à Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Mornant,
- à Madame la Directrice Générale des Services,
- à Monsieur le Responsable de la Police Municipale
- à Monsieur le Responsable des Services Techniques,
- à l'entreprise Ch com chez SIG-IMAGE,
- au service collectes du SITOM.

Fait à Soucieu-en-Jarrest, le 28/08/2026

Le Maire,
Arnaud SAVOIE



Affiché le : 28/08/26